

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
CAMON - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_2026_027

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Michel LEDANSEUR.

Présents : Michel LEDANSEUR, Marianne ROQUES, Julien MERLOS, Madeleine CUYERS, Martine RODRIGUEZ, Jean-Christophe JAMMES, Sylvie CZECZOTKA, Bieze HUISMAN, Mathieu MILANESE, Léo DE SOUSA TANCHAO

Représentés :

Absents et Excusés : Sylvain DUMONS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie CZECZOTKA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention Occupation locaux commune de Camon au profit Service Culturel de la CCPM

Monsieur Le Maire rappelle qu'une permanence "Bibliothèque- Point lecture" est assurée à Camon dans la salle communale.

Le Président de la CCPM a pris la décision N°2026-008D pour mettre en place une convention d'occupation de locaux de la commune de Camon au profit du service culturel de la CCPM à compter du 1er janvier 2026 renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans.

Cette occupation est consentie moyennant une redevance forfaitaire de 50€ par mois soit 600€ par an versée à la Commune de Camon

Monsieur Le Maire donne lecture de la Convention d'Occupation de locaux de la commune de Camon au profit de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent la convention telle que présentée

autorisent M. Le Maire à la signer

chargent M. Le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel LEDANSEUR

Président de séance

Sylvie CZECZOTKA

Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de réception de l'AR: 08/06/2026

009-210900742-DE_2026_027-DE

AGEDI

DE_2026_027